

Attestation médicale (papier vert)

L'attestation médicale est un papier remis lors de la première consultation médicale suite à l'accident.

Vous devez l'obtenir dans les plus brefs délais.

L'attestation médicale doit comprendre un diagnostic.

Rapport médical (papier brun)

Toutes les visites médicales subséquentes sont inscrites sur ce papier.

Idéalement, c'est toujours le même médecin qui remplit ce rapport, car c'est avec ce papier que l'on voit l'évolution de la blessure.

Assurez-vous que votre médecin a bien inscrit votre diagnostic, les soins et les traitements (s'il y a lieu) ainsi que la date du prochain rendez-vous.

Rapport final (papier bleu)

Lorsque vous avez atteint un plateau de récupération médicale qui ne pourra être amélioré, ce que l'on nomme consolidation, votre médecin émettra un rapport final.

Ce rapport doit indiquer s'il y a des atteintes et/ou des limitations fonctionnelles.